



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Yves Fatton
Président du Conseil communal
☎ 032 886 43 97
☎ 076 414 17 21

Démission du conseiller communal Thierry Michel

Le chef du Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP), M. Thierry Michel, a informé le Conseil communal de Val-de-Travers de sa décision de relever un nouveau défi professionnel et de donner une nouvelle orientation à sa carrière avec effet au 30 septembre 2017.

Thierry Michel a été élu en septembre 2008 avec la première équipe qui a composé l'Exécutif de la nouvelle commune. En charge du DASSP, il a été réélu à deux reprises, en 2012 et 2016.

Thierry Michel a piloté de nombreux dossiers stratégiques qui ne peuvent pas être tous cités ici. Dans le domaine de la sécurité publique, il a notamment développé la coordination des différents services (SDIS, protection civile, ambulances, sécurité de proximité, prévention incendie). Dans ce cadre, il a mis en place le Service de défense incendie et de secours ainsi qu'un organe de conduite régional pour la gestion d'événements importants. En ce qui concerne le Service des ambulances, il a piloté l'harmonisation du coût des services ambulanciers neuchâtelois, la diminution du montant des factures adressées aux patients de la région par la négociation d'un système forfaitaire et la réalisation de nouveaux locaux pour le service ambulances.

Au niveau de la santé, il a travaillé sur la relève de la médecine de premier recours avec la création du cabinet collectif médical à Fleurier et l'arrivée de cinq médecins de famille. Il a également suivi le dossier hospitalier qui a abouti au maintien et au renforcement des activités du site de Couvet. Parmi les projets réalisés à l'administration, figurent notamment la dissolution et l'internalisation de huit entités intercommunales, la mise en place d'un système de retraite anticipée



pour les professions pénibles et l'harmonisation de la politique du personnel communal qui provenait de multiples anciennes collectivités.

Bien que Thierry Michel restera encore en fonction jusqu'au 30 septembre 2017, le Conseil communal exprime d'ores et déjà sa profonde reconnaissance pour le travail accompli durant ces neuf années d'intense activité et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Conformément au Règlement général de commune, lorsqu'une vacance survient dans le Conseil communal, le Conseil général est convoqué pour y repourvoir. Cette séance se tiendra le lundi 28 août 2017.

Val-de-Travers, le 1er juin 2017
LE CONSEIL COMMUNAL

